

CONDITIONS GENERALES ACTION BADGE TELEPEAGE

ACTION

Cette action est proposée par Touring Club de Belgique en partenariat avec la société française AREA. Touring vous offre la gratuité sur la commande du badge TopEurop pour la France, l'Espagne et le Portugal ainsi qu'un prix préférentiel sur la commande du badge TopEurop pour la France, l'Espagne, le Portugal et l'Italie.

Touring ne peut en aucun cas être tenu responsable de dysfonctionnement lors de la commande, de la livraison, de l'utilisation ou de la facturation du badge TopEurop.

OFFRE

Offre réservée aux particuliers avec véhicules légers. Le badge ne s'adresse qu'aux véhicules de classe 1, 2 et 5 conformément aux catégories existantes en France. Vous êtes une entreprise? La souscription d'un contrat télépéage se fait alors par le formulaire Entreprises. Elle ne donne pas lieu à un avantage Touring.

CONTACT

De nombreuses réponses peuvent être apportées dans la rubrique FAQ de la page Badge sur le site Touring.be. Néanmoins, si vous avez des questions relatives à l'interface de vente, au suivi de votre livraison, de votre facturation, merci de prendre contact avec le service clientèle de AREA au téléphone + 33 (0) 826 88 72 72 (en français et en anglais) ou via mail serviceclientsarea@aprr.fr (en français, anglais et néerlandais). Vous pouvez également joindre Touring au 02/286 33 84 (du lundi au vendredi, 9-12h et 14-17h) ou via TouringInfo@touring.be.

LIVRAISON DU BADGE

L'expédition du badge par la poste s'effectue sous 48 h après réception du paiement. Comptez ensuite 5 à 7 jours ouvrables pour le délai de livraison vers la Belgique. La réception s'effectue donc endéans les 10 jours ouvrables.

FRAIS LIES AU BADGE TOPEUROP

Les frais d'activation du badge topEurop sont offerts.

Les frais d'envoi s'élèvent à €10.

Les frais de gestion mensuels du badge (uniquement les mois où le badge est utilisé) sont à €1,70 en France (€2,20 si facture papier) et à €2,40 en Espagne, au Portugal et en Italie.

Les frais de péage restent identiques.

PAIEMENT DES PEAGES

Paiement différé: les frais de péage et les frais de gestion sont prélevés seulement le mois suivant et vous bénéficiez d'un relevé détaillé de vos trajets. Vous pouvez visualiser vos trajets en cours ou vos factures en vous connectant sur votre espace client en ligne accessible depuis le site AREA.

CATEGORIES DE VEHICULES

Le badge ne peut être utilisé que pour les véhicules des classes 1*, 2**, 5*** et les véhicules qui peuvent être assimilés aux véhicules de classe 1 ****.

* Classe 1: véhicules avec ou sans remorque d'une hauteur totale n'excédant pas 2 mètres et dont le poids total maximal autorisé (TMTG) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

** Classe 2: véhicules avec ou sans remorque d'une hauteur totale comprise entre 2 et 3 mètres, dont le poids total maximum autorisé (TMTG) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

***Classe 5: motos, side-cars et trike.

**** Véhicules pouvant être assimilés aux véhicules de classe 1: Véhicules de la classe 2 équipés pour le transport de personnes handicapées (sur présentation, lors du passage au péage en voie manuelle, du certificat d'enregistrement avec la mention "handicap"). Certaines barrières de péage sont réservées aux véhicules de catégorie 1 et la hauteur est limitée à 2 mètres. Elles sont marquées de l'indication "Réservé" et sont toujours situées à gauche. Elles ne conviennent qu'aux véhicules de moins de 2 mètres de haut, de maximum 3,5 tonnes et faisant partie de la classe 1. Le trafic est fluide sur ces bandes. Les véhicules dont la hauteur dépasse 2 mètres doivent prendre une voie différente avec un "t" orange indiqué au-dessus. Là, il peut y avoir un certain temps d'attente pendant les périodes chargées. Les voies à l'extrême droite sont souvent équipées pour les véhicules de plus de 3 mètres de hauteur.

VALIDITE

Le contrat reste valable jusqu'à ce que vous y mettiez fin vous-même. Vous ne devez donc pas le renouveler chaque année ou demander un nouveau badge. Vous devrez remplacer le badge lorsque qu'il ne se détectera plus car la batterie sera usée.

En cas d'inutilisation du badge en France, en Espagne, au Portugal ou en Italie pendant une période de 24 mois consécutifs, des frais de tenue de compte seront automatiquement appliqués selon le barème tarifaire en vigueur. Ils sont payés lors du règlement de la facture du mois suivant ladite période de 24 mois consécutifs sans utilisation du badge.

RESILIATION OU CHANGEMENT DE PLAQUE

Le badge est utilisable d'une année à l'autre sans aucune action de votre part.

Si vous changez de voiture, vous devez impérativement communiquer à AREA la nouvelle plaque d'immatriculation, pour éviter une amende sur place :+ 33 (0) 826 88 72 72 (en français et en anglais) ou en ligne dans votre espace client sur le site d'AREA.

Aucun préavis, aucune date limite. Pour résilier le contrat, il suffit de renvoyer le badge à AREA (adresse ci-dessous).